



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2025

Présents : M. Jean-Jacques Ranouil – M. Philippe Peindaries – M. Michel Boisset – Mme Marie-Claude Gennero-Paysot – M. Pierre-Louis Lasfargues – M. Jean-Paul Fouquet – M. Bernard Baldy – M. Philippe Pradines – M. Bruno Costa – M. André Boris – M. Pierre Rocca. – M. Christian Faille.

Excusés : M. Bruno Pivaudran – M. Frédéric Pradelle – M. Jean-Daniel Templier.

Début de la séance : 18h35

Le président informe les administrateurs sur plusieurs points :

- La validation et le vote du compte-rendu du CA de ce jour sera effectué par courrier électronique, à la majorité des présents au CA.
- Site internet ADAPAEF 46 : Une courte présentation du bilan des activités sur le site internet est faite par M-C. Gennero : fréquentation du site élevée, légèrement plus élevée que pour les quatre années précédentes (voir tableau en annexe).
- L'ADAPAEF 46 adhère à l'union régionale des ADAPAEF pour un niveau de cotisation d'un peu moins de 50€ (0,30€ / adhérent). Le coût de l'adhésion 2024 a été pris en charge exceptionnellement par le président de l'ADAPAEF 46.
- Situation de la pêche en eau douce : baisse significative du nombre de pêcheurs en eau douce tant au niveau national que départemental en 2024. La FNPF a perdu près de 65 000 adhérents en 2024 et la fédération de pêche du lot en a perdu quant à elle près de 1000 (-7,73%). Le nombre de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (PAEF) est en baisse de 9,37% au niveau national pour les majeurs ; l'ADAPAEF 46 quant à elle a perdu 13 adhérents (-7,83%). A noter l'augmentation des adhérents mineurs au sein de la PAEF au niveau national : + 8,33% ; augmentation également au sein de l'ADAPAEF 46 : + 4 adhérents mineurs (+ 2 pour chaque APAEF rivière).
- Grand Cormoran : une étude expérimentale diligentée par le ministère de l'environnement sur le département de l'Aude a donné des résultats encourageants ; elle aurait dû amener à la signature d'un arrêté ministériel qui aurait délivré des quotas de tirs par département ; malheureusement la démarche a été interrompue par la dissolution de l'assemblée nationale... A suivre avec les décisions du nouveau gouvernement. Pour info sur le département du Lot, pour 5T de poissons lâchés on estime à 90T les prélèvements de poissons dus aux cormorans.
- Pêche au vif : 70/80 élus nationaux (LFI – Ecologistes sociaux et Socialistes) ont déposé un projet de loi contre la pêche au vif. Ces élus proposent l'interdiction de la pêche au vif ; les espèces concernées sont : tous les vertébrés, les céphalopodes et les décapodes. Le président de l'ADAPAEF 46 pense que cette loi ne sera pas votée.
- Défense juridique : en cas d'attaque d'une ADAPAEF, la FNPF couvre 60% des frais de justice (condition : utilisation d'un des avocats agréés par la FNPF) ; la fédération nationale des ADAPAEF participe également au subventionnement à hauteur de 20%. D'où la proposition du président d'alléger significativement (à moyen terme) notre fond de réserve dédié à notre défense juridique. En prenant en compte le subventionnement de la FNPF, nous pouvons engager 16 000€ pour ester en justice.

Poursuite des travaux avec l'ordre du jour ; secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Gennero-Paysot.

1. Modification du règlement intérieur (RI) de l'ADAPAEF-46

Mise en cohérence avec nos statuts et notre fonctionnement interne :

Article 5 : Le conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire, sur convocation du Président. La fréquence minimale de ces réunions est, sauf empêchement majeur, d'au moins **une** fois par an.

Le Président est tenu de convoquer un conseil d'administration au moins 15 jours à l'avance. Les convocations sont envoyées par courrier électronique ou postal. Elles indiquent la date, l'heure et le lieu où doit se dérouler le conseil d'administration, ainsi que l'ordre du jour. Le lieu de la réunion doit être autant que possible, en alternance, sur l'une ou l'autre rivière **ou sur une commune centrale du département**. Les questions diverses orales ne porteront que sur des sujets d'intérêt général. Si ces questions orales s'avèrent être très techniques, il est recommandé de les soumettre, pour plus d'efficacité, au préalable, à l'examen du Président.

***Article 7 :** Les débats du conseil d'administration font l'objet d'un compte rendu écrit. Le secrétaire est chargé de cette mission. En cas d'absence de ce dernier, il sera demandé en début de séance à un autre membre de le remplacer. Ce compte rendu est archivé dans un registre ayant des pages numérotées et réservé aux documents statutaires et de fonctionnement de l'association. Tout administrateur absent, sans s'en être excusé, de 3 réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire et pourra être définitivement exclu du conseil d'administration. Tout administrateur, même excusé, absent de 6 réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire et pourra être définitivement exclu du conseil d'administration. Un vote du conseil d'administration entérinera la décision qui sera communiquée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.*

Les points encadrés en jaune sont les propositions de modifications. Ce nouveau Règlement Intérieur sera proposé pour adoption à l'Assemblée Générale du 22 mars 2025.

Le conseil vote à l'unanimité les modifications du règlement intérieur

2. Réalisation de 2 supports de communication (kakémono ou roll-up)

Afin de réaliser un support permettant de communiquer sur les savoir-faire traditionnels des deux rivières : construction des barques à deux pointes pour l'APAEF rivière Dordogne et construction et réhabilitation des nasses en osier pour l'APAEF rivière Lot, l'ADAPAEF propose de réaliser et de financer deux roll-up pour un coût approximatif de 300€ TTC pour les 2 roll-up. Il s'agit d'une impression d'un texte et de photos sur une toile de 2m x 0,80m, en utilisant la même charte graphique que celle que l'ADAPAEF 46 a déjà réalisé pour ses besoins de communication. Ces 2 supports d'information seront prêts pour l'AG du 22 mars 2025.

3. Projet d'inscription des modes de PAEF au PCI Unesco en France

Ce projet dont nous avons déjà parlé intègre la participation de 40 départements de France et d'outre-mer, dont le Lot. Les demandes de subventions sont terminées et 2 subventions sont effectives : la FNPF versera 9 000€ et le ministère de la culture versera 2 000€. Le président de l'ADAPAEF 24 (Michel Burelout) instruira une demande de subvention auprès du Président d'EPIDOR et notre président en parlera au Directeur de cet établissement (une demande de subvention a été faite auprès de la région Nouvelle-Aquitaine ; cette demande rencontre des difficultés parce qu'il semble qu'il ne soit pas possible que les ADAPAEF soient subventionnées parce qu'elles n'ont pas de salariés). La fédération nationale des ADAPAEF (maître d'ouvrage du projet) a les moyens financiers pour régler l'ensemble du projet dont le coût s'élève à près de 29 000€. L'anthropologue Anatole Danto (maître d'œuvre du projet) fera des visites de terrain pendant une dizaine de jours en juin ; il se pourrait qu'il vienne sur notre département.

4. Situation financière et budgétaire

- En l'absence excusée du trésorier Bruno Pivaudran, le président présente les résultats au 31 décembre 2024 (voir tableau en annexe). Le bilan de l'année 2024 présente un résultat positif de près de 1 700€.
- Le président évoque et décrit rapidement l'état de la trésorerie. Il insiste sur ce qui l'importe au premier chef : des fonds de réserve conséquents et un solde positif annuel (recettes – dépenses) de près de 1 700€ au 31 décembre 2024.

Le conseil vote à l'unanimité le budget 2024 et les prévisions 2025

- Cotisations 2026 : proposition du président de ne pas augmenter les cotisations de l'ADAPAEF 46 en 2026 (adhérents majeurs=20€, mineurs=5€, bienfaiteurs=25€).

Le conseil vote à l'unanimité les cotisations 2026 à 20€ pour les majeurs, 5€ pour les mineurs et 25€ pour les membres bienfaiteurs

- Subventionnement des APAEF 2025 et 2026 : le Président propose d'augmenter le subventionnement des APAEF rivières Lot et Dordogne parce que la situation budgétaire le permet. Le président propose une augmentation de 800€ du subventionnement des APAEF ; ce qui porte le subventionnement 2025 des APAEF à hauteur de 1 800€. La répartition (au prorata du nb d'adhérents par APAEF) du subventionnement des APAEF pour 2025 et 2026 est la suivante : 1 000€ / an pour l'APAEF rivière Lot et 800€ / an pour l'APAEF rivière Dordogne. Pour 2025, les APAEF bénéficient respectivement d'une réserve de subventionnement de 2 860€ pour l'APAEF rivière Lot et de 800€ pour l'APAEF rivière Dordogne.

Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation de la subvention annuelle accordée aux APAEF (soit un niveau de subventionnement de 1000€ / an pour l'APAEF rivière Lot et de 800€ / an pour l'APAEF rivière Dordogne), pour les années 2025 et 2026.

- Versement de la participation sympathisante de 300€ pour 2025 à la Fédération nationale des ADAPAEF pour le projet d'inscription des modes de PAEF au PCI Unesco – France.

La proposition soumise au vote est acceptée par 8 voix sur 12.

5. Organisation de l'AG du 22 mars 2025

Invités : Anatole Danto (anthropologue), Olivier Bouchet (président de la FN ADAPAEF), Raphaël Daubet (sénateur), Christophe Boyer et Mr Bertrandié (DDT), Patrick Ruffié et Patrice Jaubert (fédération de pêche du Lot), M. Vincent Jarno et Pascal Malassagne (OFB).

Repas traiteur (Lespinasse traiteur) – Menu proposé : apéritif kir/mini pizzas – truite fumée & tartare de légumes – volaille farcie & écrasé de PdT – fromages – tarte aux fruits de saison. **Tarif=30€.**

Points Divers

- Bilan des licences vendues

Année	Adhérents	Licences	Rivière Lot		Rivière Dordogne	
			Adhérents	Licences	Adhérents	Licences
2019	149	182				
2020	156	187	93	106	63	81
2021	168	215	105	135	63	80
2022	160	208	94	127	66	81
2023	166	214	98	131	68	83
2024	153	199	84	114	69	85
2025	148	193	84	113	64	80

- Remplacement de deux membres du CA

Le président informe les administrateurs du renouvellement du trésorier Bruno Pivaudran et leur rappelle que lui-même ne souhaite pas effectuer un nouveau mandat. Ce sont donc deux administrateurs à trouver.

Fin de la séance : 20h40

Pages suivantes :

- **Annexe 1** : Statistiques des consultations du site internet de l'ADAPAEF-46 pour l'année 2024
- **Annexe 2** : Situation budgétaire de l'ADAPAEF-46 au 31/12/2024

ANNEXE 1

STATISTIQUES DES CONSULTATIONS DU SITE INTERNET DE L'ADAPAEF-46 (Mars 2024/ Février 2025)

Tableau 1		VISITES		PAGES	
Mois	An	Nbre	Moy/jour	Nbre	Moy/jour
Mars	2024	2277	54	5547	178
Avr	2024	2570	53	7750	258
Mai	2024	2281	50	7682	247
Juin	2024	2063	57	6609	220
Juil	2024	2709	60	8721	281
Aout	2024	2825	51	9292	299
Sept	2024	2350	54	5747	191
Oct	2024	2559	60	6249	201
Nov	2024	2539	58	7476	249
Dec	2024	2494	60	8791	283
Jan	2025	2433	57	9271	299
Fev	2025	1190	54	3613	225

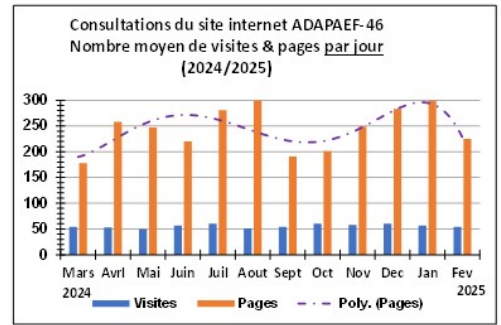
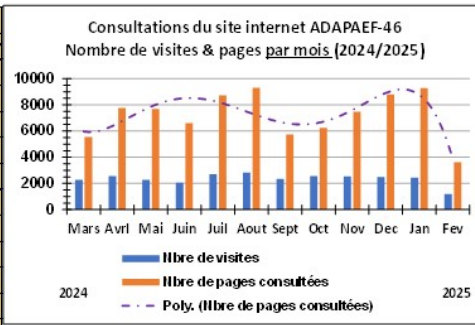
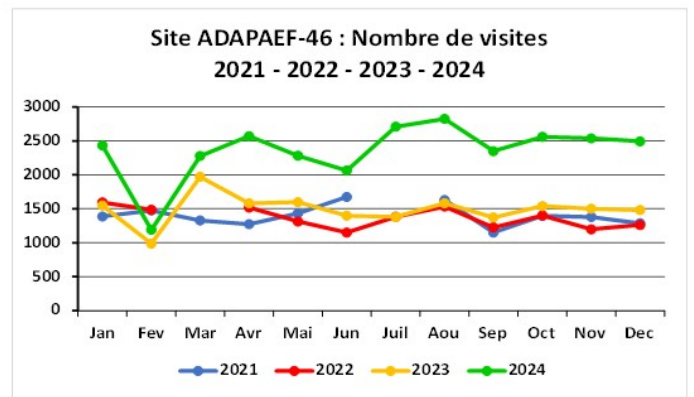
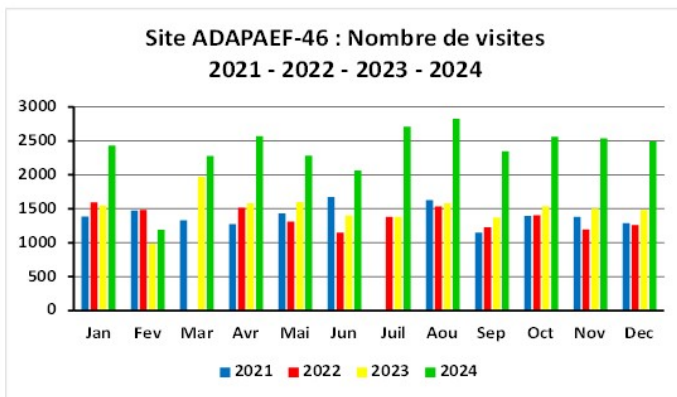


Tableau 1

Nombre de visiteurs (en bleu) et le nombre de pages consultées (en beige) entre mars 2024 et février 2025. Le nombre de visites par mois est plutôt homogène sur les 12 mois avec un pic en août 2024 (en rouge).

Nota - Par rapport aux statistiques précédentes, le nombre de visites est quasi constant.



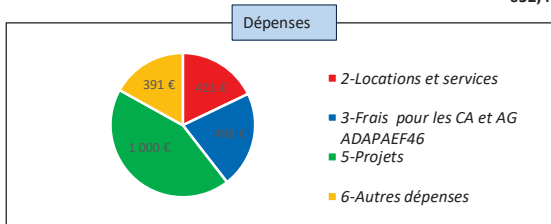
BUDGET 2024 temporaire au 31/1/2025

RECETTES			
1- Adhésion ADAPAEF46 pour rivière LOT			
	Nombre adhérents	Montant adhésion	Total
MAJEURS	83	20 €	1 660,00 €
Mineurs	2	5 €	10,00 €
Total	85		1 670,00 €
2- Adhésion ADAPAEF46 pour rivière DORDOGNE			
	Nombre adhérents	Montant adhésion	Total
MAJEURS	66	20 €	1 320,00 €
Mineurs	3	5 €	15,00 €
Total	69		1 335,00 €
Total adhésions ADAPAEF46 3 005 €			
3- Dons			100,00 €
4- Autres recettes			
	Intérêts de placement divers		652,40 €
Total			652,40 €

TOTAL RECETTES 1 à 4 3 757,40 €

DEPENSES	
1-Frais de fonctionnement administratif	
doc, papeterie, Impression	- €
Timbres et affranchissements	- €
Total	- €
2-Locations et services	
Gestion du site ADAPAEF46 (Airmob)	393,60 €
Frais de banque	17,10 €
Total	410,70 €
3-Frais pour les CA et AG ADAPAEF46	
Location salles	386,50 €
Repas invités + vin	111,00 €
Total	497,50 €
4-Frais de représentation	
Frais de déplacements	- €
Repas	- €
Total	- €
5-Projets	
Subventions Lot	600,00 €
Subventions Dordogne	400,00 €
Total	1 000,00 €
6-Autres dépenses	
Achats ouvrage PLLasfargues pour dons	45,00 €
Cotisation FNADAPAEF	300,00 €
Cotisation URADAPAEF	46,20 €
Total	391,20 €

TOTAL DEPENSES 1 à 6 2 299,40 €



BILAN 2023 : recette de 1 458,00 €

Fonds de réserve (fonds sur livret A, disponibles à tout moment)

Fonds exigibles au 31/12/2023

Réserve défense juridique	10 000,00 €	}	13 160,00 €
Subvention APAEF rivière LOT	2 760,00 €		
Subvention APAEF rivière DORDOGNE	400,00 €		

Libération fonds durant 2024

Réserve défense juridique	- €	}	1 000,00 €
Subvention APAEF rivière LOT (avril 2024)	600,00 €		
Subvention APAEF rivière DORDOGNE (avril 2024)	400,00 €		

Nouveaux fonds votés en AG 2024

Réserve défense juridique	- €	}	1 000,00 €
Subvention APAEF rivière LOT (idem 2023)	600,00 €		
Subvention APAEF rivière DORDOGNE (idem 2023)	400,00 €		

Fonds exigibles au 31/12/2024

Réserve défense juridique	10 000,00 €	}	13 160,00 €
Subvention APAEF rivière LOT	2 760,00 €		
Subvention APAEF rivière DORDOGNE	400,00 €		

EVOLUTION DE LA TRESORERIE DU 1/1/2023 AU 31/12/2023 et au-delà

Trésorerie au 1/1/2024 (Crédit Agricole)

Compte courant	17 504,90 €	}	17 515,01 €
livret A	10,11 €		

Trésorerie au 31/12/2024

Compte courant	3 739,50 €	}	18 562,01 €
livret A	14 822,51 €		

Trésorerie au jour du CA 31-01-2025

Compte courant	3 739,50 €	}	18 562,01 €
livret A	14 822,51 €		

Trésorerie au jour de l'AG

Compte courant	- €	}	- €
livret A	- €		